WATTRELOS

La journée d'aujourd'hui. — Rien d'autre au programme de la journée d'aujourd'hui que l'audition de Sainte-Cécile de la fanfare de Wattrelos, à la messe d'onze heures et demie. Nous avons publié la liste des morceaux qui seront interprétés par cette société.

La mise en recouvrement des impôts de l'année 1898. — La perception des contributions directes mettra en recouvrement, à partir d'aujourd'hui, dimanche, les rôles généraux des impôts : contribution personnelle mobilière, patente, impôt foncier.

L'équipement des gardes champêtres. — On sait que le Conseil municipal a décidé de mettre dorénavant en adjudication l'équipement des gardes champêtres. Suivant cette décision, une adjudication aura lieu le lundi, 17 janvier courant, pour la fourniture de cinq manteaux, cinq képis, et dix paires de chaussures. Devis : 500 francs.

Les chemins vicinaux. — *Entretien en 1898.* — Selon la loi, le tableau des chemins de grande communication, d'intérêt commun, et des chemins vicinaux ordinaires a été affiché samedi à la Mairie.

La liste comprend le chemin n° 9, dans sa traversée de Roubaix à la frontière belge, soit trois kilomètres et demie dépendant du territoire de Wattrelos, les chemins de Leers à Boussbrugue, de Croix à Mouscron, du Petit-Tourne, du Sartel, de la Marnière, de St-Liévin, de Cartignies, du Bas-Chemin, du Paradis, de la Houzarde, de Ste-Marguerite, de Beaulieu, du Plouy, des Couteaux, du Mont-à-Leux, du Tron-de-Fouan.

Un vagabond d'assez triste mine entrait samedi soir dans les maisons de la Grande-Place, racontant, entre autres choses, qu'il ne pouvait plus trouver de travail parce qu'à la suite d'un incendie d'usine, il était devenu épileptique, tant avait été forte l'impression de frayeur qu'il avait ressentie.

M. Bossard, commissaire de police, l'interrogea au moment où il recidivait sa petite histoire, — vraie ou fausse — chez M. Jean-Baptiste Dhuist, épicier. Il lui demanda ses papiers, mais le pauvre diable en était absolument dépourvu.

Il déclara habiter Lille, être âgé de quarante-trois ans, et se nommer Edmond Toutlemonde.

M. Bossard mit Toutlemonde en prison, en attendant d'être fixé sur la véritable identité de l'individu, qui est de nationalité belge, et dont les déclarations n'ont peut-être pas été d'une absolue sincérité, ce qu'il sera facile de contrôler.

Union Sociale et Patriotique. — Siège : café Louis Fourquin (Place), où l'on peut s'adresser pour tous renseignements.

« **Union des Patriotes** ». — Réunion de la 3e Section ce soir à six heures, au local, chez M. Paul Vanhoutte (Saint-Liévin).

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 2762)

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

ÉLECTION DU 9 JANVIER 1898

CANDIDATS OUVRIERS INDÉPENDANTS

1re Catégorie : M. LOUIS DESWAZIÈRES, ouvrier fileur.
2e Catégorie : M. ALPHONSE DUFOREAU, magasinier.
3e Catégorie : M. PHILIPPE-ERNEST BODIN, tisserand, conseiller sortant.
4e Catégorie : M. FRANÇOIS ANDRÉ, ouvrier mécanicien.

Les élections au Conseil des Prud'hommes. — Sous le titre « Indépendants », l'*Egalité* publie la circulaire suivante :

« Les candidats de la *Croix* et du *Journal de Roubaix* ont l'audace de se dire « indépendants ! »

« *Indépendants*, eux? Les hommes des patrons?... C'est à mourir de rire !...

» *Parce* que aucun comité, aucune organisation ouvrière ne leur a donné mandat de présenter leur candidature, ils sont indépendants !

» *Indépendants* parce qu'ils n'ont pas la confiance des travailleurs...

» *Indépendants* parce qu'ils n'ont aucun programme, aucune idée, aucune réforme à défendre...

» *Indépendants* sans doute parce qu'ils sont les instruments dociles des patrons...

» *Indépendants* encore parce qu'ils sont défendus par les journaux bourgeois...

» *Indépendants*, ces gens-là ? Allons donc !!!

» Va les candidats : Louis Desplechin, Joseph Volt-Catteau, Joseph Saumont, Victor Lefard. »

« Candidats des patrons, » c'est bientôt dit, mais on ne se soucie guère d'appuyer de preuves cette allégation.

Indépendants ? Nous demandons de bonne foi quels sont les plus indépendants de ceux qui, comme les candidats de l'*Egalité*, signent un programme politique qui n'a rien à faire avec le mandat de conseiller prud'homme, et des hommes qui se présentent aux électeurs en leur disant simplement : « Nous sommes ouvriers comme vous, nos intérêts sont les vôtres, nous vous promettons de les défendre avec conscience et dévouement. » Et cette promesse, ils la tiendront.

Ces hommes qu'aucune ambition ne pousse, qu'aucune préoccupation politique ne domine, nous les désignons de nouveau aux suffrages des électeurs et nous avons le ferme espoir que les noms de MM. Louis Deswazières, Alphonse Duforeau, Ernest Bodin et François André sortiront triomphants des urnes.

Nous rappelons les appels qui ont été faits en faveur de ces candidats :

« Chers concitoyens,

» Vous êtes appelés, le 9 janvier 1898, à élire, pour une période de six années, quatre conseillers ouvriers, pour renouveler la deuxième série du Conseil des Prud'hommes de Tourcoing. Sur la sollicitation de nombreux électeurs, MM. Louis Deswazières, ouvrier fileur, pour la première catégorie; Alphonse Duforeau, magasinier, pour la deuxième catégorie; Philippe-Ernest Bodin, tisserand, pour la troisième catégorie; François André, ouvrier mécanicien, pour la quatrième catégorie, ont consenti à se présenter à vos suffrages.

» Les connaissant depuis très longtemps, vous pouvez être persuadés que ces ouvriers, s'ils sont élus, feront tous leurs efforts pour défendre vos droits et juger avec justice et loyauté tous les différends qui pourront leur être soumis.

» Vous avez donc à choisir entre deux listes d'ouvriers : l'une asservie et dépendante, présentée par des hommes politiques qui, sous l'apparence de rendre service à l'ouvrier et de travailler pour son bien, font tous leurs efforts pour vivre à ses dépens; — l'autre, composée d'hommes libres et honorables, qui se sont engagés sur l'honneur à soutenir et à revendiquer légitimement vos droits.

» Aussi, nous sommes persuadés que vous irez tous au scrutin avec confiance et que vous voterez sans hésitation pour MM. Louis Deswazières, ouvrier fileur; Alphonse Duforeau, magasinier; Philippe-Ernest Bodin, ouvrier tisserand; François André, ouvrier mécanicien.

» *Un groupe d'électeurs* ».

« Electeurs,

» Ayant été demandé par un groupe important d'électeurs ouvriers de la 1re catégorie pour être candidat à l'élection des prud'hommes du 9 janvier 1898, j'ai cru bien faire d'accepter. Exerçant depuis plus de 25 ans, la profession d'ouvrier mécanicien, je connais les besoins de la classe ouvrière. En sollicitant vos suffrages, je compte vous être utile à défendre vos intérêts, et je m'engage à remplir mon mandat avec justice et entière indépendance. » ANDRÉ FRANÇOIS.

» Tourcoing, le 5 janvier 1898. »

« Le soussigné, candidat à l'élection des Prud'hommes du 9 janvier 1898, a l'honneur de porter à la connaissance de ses électeurs que ce n'est que sur les instances réitérées de beaucoup d'amis qu'il s'est décidé à accepter cette candidature; il espère que tous les électeurs de la 2e catégorie lui accorderont leur suffrage et s'engage, s'ils lui font l'honneur de lui accorder cette confiance, à remplir son mandat avec toute l'impartialité possible et à se rendre utile autant que son influence lui permettra à la cause ouvrière, ne demandant que ce qui est possible et équitable.

» ALPHONSE DUFOREAU, magasinier,
» candidat de la 2e catégorie. »

— Nous rappelons que pour l'élection d'aujourd'hui des prud'hommes ouvriers, le bureau de vote de la 1re catégorie est à l'Hôtel-de-Ville, et que les cartes d'électeurs sont de couleur GRISE.

L'élection de la 4e catégorie a également lieu à l'Hôtel-de-Ville. Les cartes d'électeurs sont VERTES.

Pour la 2e catégorie, le bureau de vote sera à la Bourse du commerce; les cartes sont de couleur SAUMON.

L'élection de la 3e catégorie se fera au Bureau de bienfaisance, rue du Collège.

Les cartes sont de teinte BLEUE.

Le scrutin restera ouvert de neuf heures à midi.

En cas de ballottage, il sera procédé le même jour, de trois à six heures, à un second tour de scrutin qui sera définitif, quel que soit le nombre de votants.

Le lendemain lundi, 10 janvier, il sera procédé à l'élection des prud'hommes patrons, des quatre catégories : les bureaux, les teintes des cartes et autres conditions, seront les mêmes qu'aux scrutins de la veille.

— D'après les renseignements qui nous sont fournis, M. Louis Deplechin, qui se porte comme candidat dans la première catégorie à titre de fileur, n'est plus inscrit sur les listes électorales du Conseil des Prud'hommes : il est d'ailleurs actuellement marchand d'oiseaux.

Quant à M. Saumont, le candidat de la troisième catégorie, il n'est pas davantage porté sur la liste des électeurs. Or, la loi est formelle : « Sont éligibles, les électeurs de 30 ans... »

Une réunion publique à l'Economie des Ménages. — Les candidats patronaux par l'*Egalité* avaient organisé une réunion publique, pour samedi soir, à l'Economie des Ménages. Mais en présence du petit nombre d'auditeurs qui avaient répondu à l'appel, la réunion n'a pas eu lieu.

L'ouverture des fourneaux économiques. — Nous avons annoncé dans notre précédent numéro que le premier fourneau, celui de l'Hospice, dont l'entrée est rue du Conditionnement, serait ouvert à partir de mardi matin, 11 janvier courant, grâce à l'activité déployée par le comité, deux autres fourneaux, ceux de la rue Jourdan et de la Croix-Rouge, seront installés et commenceront à fonctionner le même jour.

Les demandes d'admission ont été si nombreuses au bureau de bienfaisance qu'il n'a pas été possible de donner satisfaction à toutes les personnes qui se sont présentées dans la journée de samedi : on nous prie d'informer le public que la distribution des cartes se continuera aujourd'hui, dimanche, à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à midi.

Les funérailles du sergent Demesure. — Samedi matin ont eu lieu les funérailles du sergent mécanicien Demesure.

Le cercueil avait été déposé, le matin, sous la grande porte d'entrée de l'hôtel, transformée en chapelle ardente : la levée du corps a été faite à neuf heures, par M. le doyen de Saint-Christophe assisté de son clergé.

Le cercueil était porté par deux caporaux casernés, MM. Dimon et Dandelein, et deux caporaux civils, MM. Cattaire et Etienne Delabre.

Les cords du poêle étaient tenus par quatre sergents, un de Tourcoing et trois de Roubaix.

Les sapeurs, portant l'arme basse, faisaient la haie.

M. le commandant Masquilier et les chefs du corps venaient immédiatement après le cercueil.

Une première couronne, avec ruban tricolore, offerte par le corps des pompiers, était porté par les sapeurs Comyn et Dubus.

Une deuxième couronne, avec inscription sur ruban tricolore, don des anciens caporaux et sapeurs casernés, était portée par MM. Rich, actuellement agent de police, et Wattel, employé d'octroi.

On remarquait dans la nombreuse assistance plusieurs conseillers municipaux de Tourcoing; M. Rouille, commissaire central; les chefs des services de la ville; des délégations de la police, de l'octroi, de la douane, des pompiers de Roubaix, de Croix, etc.

En arrivant à l'église, les sapeurs ont formé les faisceaux et sont entrés sans armes.

Après l'absoute donnée par M. le Doyen, le cercueil a été placé sur un corbillard qui s'est aussitôt dirigé par le Boulevard vers Roubaix; les pompiers l'ont accompagné jusqu'à la limite du territoire.

Ils étaient rentrés à la caserne à dix heures et demie.

Il n'a été prononcé aucun discours.

A l' « Union Tourquennoise. » — On est encore tout entier au souvenir des fêtes d'hiver de notre société municipale de gymnastique et déjà son comité se préoccupe de la reprise du cours d'instruction militaire qui a été créé tout spécialement pour donner aux jeunes conscrits les premières notions du maniement d'armes. L'inscription commencera le dimanche 6 février, de dix heures du matin à midi, au Gymnase, rue Verte, 71.

C'est mercredi prochain, à 8 heures 1/2, que reprendront les répétitions de gymnastique en vue des prochains concours qui sont annoncés. Les gymnastes absents le 12 courant seront rayés de la section du concours.

La section des fêtes continue ses répétitions afin que l'*Union Tourquennoise* puisse rester fidèle à son principe de ne jamais refuser son concours aux œuvres de bienfaisance.

Un singulier cas de rage. — Un cheval abattu à coups de fusil. — Un homme mordu. — Mesures de précautions. — La rage atteint aussi bien les herbivores que les carnassiers, comme le prouve, une fois de plus, le cas étrange que nous allons relater.

M. Henri Polyte, marchand de charbons, rue de la Malcense, n° 111, s'aperçut, vendredi soir, vers huit heures, au moment où il allait rentrer chez lui, que son cheval, qui avait travaillé toute la journée et qui avait toujours été fort doux, prenait tout à coup toutes les allures d'une bête vicieuse, indomptable; il piaffait, lançait des ruades et cherchait à mordre, quand on s'en approchait.

On le mit à l'écurie, en s'entourant de toutes les précautions et, le croyant pris de coliques, on demanda M. Montois, vétérinaire, qui recommanda d'observer la plus grande prudence jusqu'au *lendemain*.

Le cheval passa une nuit épouvantable ; il grimpait dans son auge, mordillait son râtelier, faisait des bonds extraordinaires, tournait la tête, se mordait l'épaule. Quand M. Montois revint le lendemain, il n'eut plus de doute ; la pauvre bête était bien enragée et il fallait l'abattre sans tarder.

La police fut prévenue ; le brigadier Leplat partit avec *plusieurs agents ; on reconnut l'impossibilité d'approcher* l'animal pour l'abattre à coups d'épée. Il fallut avoir recours à un autre moyen.

Un voisin, M. Samyn, tisserand, demeurant rue d'Arcole, arriva avec un fusil de chasse et, par une lucarne de l'écurie, il fit plusieurs décharges de son arme, mais ce n'est qu'à la septième balle que le cheval tomba et ne fit plus aucun mouvement.

M. Montois en fit l'autopsie : c'était bien la rage, dans sa période la plus aiguë.

Il y a six semaines environ, M. Polyte avait fait abattre un chien de garde qui refusait toute nourriture depuis plusieurs jours et qui avait présenté des symptômes inquiétants qui pouvaient faire penser que ce chien avait pu devenir enragé. Le cheval aurait-il été mordu par ce chien ou par un autre chien errant au cours de ses tournées en ville ?

L'un des propriétaires du cheval, M. J.-B. Polyte, âgé de trente-un ans, qui fait le commerce de charbon avec son frère, ayant été mordu légèrement à la main droite, en débarrachant la bête, s'est aussitôt rendu à l'Institut Pasteur, et il suivra strictement le traitement jusqu'au bout.

M. Polyte avait encore chez lui trois chiens de garde de différents âges; la police les a fait abattre aussitôt.

Une chute grave au stationnement des tramways. — Samedi soir, vers huit heures, un pénible accident est survenu contour St-Christophe où stationnent des tramways. Un voyageur retardataire, en essayant de rejoindre un car en partance, a glissé sur le rail et est tombé lourdement la face en avant.

Le malheureux, dont la tête avait porté sur le marchepied d'un car qui stationnait, s'était fait de très graves plaies contuses au menton, au nez et à l'arcade sourcilière.

On le releva sans connaissance et on le transporta au kiosque des tramways où M. le docteur Caudrelier et M. Philibert Capelle, pharmacien, procédèrent à un premier pansement.

En raison de la gravité des blessures, M. le docteur Caudrelier fit admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu le blessé, qu'on transporta dans la voiture d'ambulance.

La victime de cet accident est un habitant de Lille, M. Henri Dutilleul, âgé de 45 ans, employé, domicilié au faubourg des Postes.

Un accident causé par la chute d'une brique. — Samedi, vers trois heures et demie de l'après-midi, le domestique de M. Debuigne, marchand de charbon, Fortuné Calbecke, âgé de trente-deux ans, sortait conduisant un tombereau d'une maison en construction, rue du Moulin: une brique qui s'était, au moment où il passait, détachée de la crête d'un mur, aurait pu l'atteindre ; il fit un saut de côté instinctivement et la roue lui passa sur le pied droit. Un médecin appelé à lui donner des soins ne constata que des excoriations fort douloureuses à la cheville.

Il a été reconduit à son domicile, rue de Renaix, n° 111.

Bondues. — *Tirage au sort.* — Le tirage au sort des jeunes conscrits de la classe 1897 aura lieu à la mairie de Tourcoing, le lundi 31 janvier, à huit heures et demie du matin.

Linselles. — *Résultat d'adjudication.* — Samedi à quatre heures du soir, a eu lieu à la mairie, sous la présidence de M. D'Halluin, maire, et de deux conseillers municipaux, l'adjudication des boues et immondices de la commune pour une période de six années à partir du 1er janvier 1898.

Un seul soumissionnaire s'est présenté, M. Julien Ouequeri, cultivateur, qui a accepté la mise-à-prix de 200 francs, à lui payer annuellement.

— *Tirage au sort.* — Le tirage au sort des jeunes conscrits de la classe 1897 aura lieu à la mairie de Tourcoing le samedi 29 janvier, à huit heures et demie du matin.

Bousbecque. — *Les vagabonds.* — Vendredi, vers 7 heures 1/2 du soir, un homme se présentait à l'estaminet du Coq Anglais, tenu par M. Jules Breyne, cantonnier, et demandait à manger et à coucher.

L'inconnu prétendait être nourri et logé sans bourse délier. Il fallut l'expulser et recourir à l'intervention du garde-champêtre.

— *Tirage au sort.* — Le tirage au sort des jeunes conscrits de la classe 1897, aura lieu à la mairie de Tourcoing le samedi 29 janvier, à 8 heures 1/2 du matin.

Neuville. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira mardi prochain, 11 janvier, à 8 heures du soir, en séance extraordinaire, pour délibérer sur les deux questions ci-après :

Attribution des bourses départementales aux vieillards secourus à domicile. — Assistance médicale gratuite.

Halluin. — *Deux expulsions.* — Vendredi soir, M. Lomont, commissaire de police, a notifié à deux jeunes tisserands, Julien Demeestere, âgé de 18 ans, et Achille Vandamme, 17 ans, d'origine belge, un arrêté ministériel les expulsant du territoire français. Il leur était accordé vingt-quatre heures pour passer la frontière.

Ces deux jeunes gens ne s'attendaient pas à ce qu'il fût pris d'une telle mesure à leur égard : ils avaient recherché un protecteur, qu'ils croyaient puissant ; aussi ont-ils manifesté la plus amère déception. Ils se sont répandus en menaces de toutes sortes à l'adresse de la *personne soit disant influente, qui leur avait dit de rester tranquilles; qu'il ne leur arriverait rien.*

Ils avaient été condamnés, au mois de novembre dernier, à Lille, pour vol d'un coussinet en cuivre à la gare d'Halluin.

LILLE

Tartufes ! — Sous ce titre le journal *Le Peuple* publie dans son dernier numéro l'article suivant :

« L'homme qui exploite à son profit ou au profit de sa cause la misère du peuple est un misérable; il mérite le mépris et la réprobation des honnêtes gens.

» Les tartufes qui trônent actuellement à l'Hôtel-de-Ville de Lille et qui sous un fallacieux prétexte viennent *violenter la liberté de conscience des ouvriers leurs anciens* collègues sont des misérables.

» A ceux-là qui font de si belles phrases ronflantes quand ils sont devant les ouvriers nous disons : Vous abusez du pouvoir que vous détenez et vous enlevez le pain à vos semblables.

» Voici, en effet, l'article du *Réveil du Nord* du 2 janvier dernier :

« AUX CANTINES SCOLAIRES

» Il paraît que MM. les curés des diverses paroisses de Lille, jaloux de la prospérité des écoles laïques et furieux du développement pris par l'œuvre des cantines scolaires depuis l'avènement de la municipalité nouvelle, font des efforts inouïs pour arracher quelques élèves à l'influence de la « laïque ».

» Afin de diminuer le nombre des enfants qui fréquentent les cantines, ils s'occupent à donner le catéchisme aux heures du repas à la cantine, de sorte que les élèves qui, pour obéir aux désirs cachés de leurs parents, préparent leur communion, sont obligés par la volonté des curés de renoncer au repas scolaire.

» Heureusement, beaucoup de parents, mis ainsi en demeure de choisir, préfèrent le repas qui fortifie le corps au catéchisme qui débilite le cerveau. Voilà comment les mesures prises par les soutanes se retournent contre eux-mêmes.

» Ils ont bien faire d'ailleurs. Cinq mille enfants, grâce à la mairie, prennent aujourd'hui leurs repas à l'école. Et s'il faut, l'année prochaine, cent mille francs de plus pour en nourrir davantage, *nos amis sauront bien les trouver.*

» Vous entendez, camarades : « *Les parents mis en demeure pourront choisir entre le repas qui fortifie le corps et le catéchisme qui débilite le cerveau.* »

» Est-ce assez net ?

» Remarquez bien que c'est avec votre argent qu'on agit ainsi. Remarquez aussi que la plupart de ceux qui se moquent ainsi de votre liberté étaient jadis de pauvres bougres ayant connu la dureté des privations, et pas une fibre de leur cœur ne compatit à vos misères si vous ne consentez à aliéner votre liberté entre leurs mains tyranniques

» Que des opportunistes agissent ainsi, nous le comprenons encore. Bourgeois, pour la plupart, ils ne savent pas ce que c'est que d'avoir faim ! Mais que des hommes dont plusieurs recevaient jadis les secours du Bureau de bienfaisance viennent vous dire : *Ton enfant n'ira plus* au catéchisme ou bien il n'aura plus à manger ! Cela est trop fort. Les misérables qui osent agir ainsi manquent leur cynisme. Ils feignent de dire que *le clergé, afin de diminuer le nombre des enfants qui fréquentent les cantines, s'obstine à donner le catéchisme à onze heures et demie*, comme si, depuis toujours, cette heure n'a pas été la même, et comme s'il est facile d'en trouver une plus convenable.

« La vérité, la voici : les pierrots du Conseil municipal voient bien qu'il n'est pas aisé de réaliser leurs belles promesses et pour avoir l'air de faire quelque chose, ils se mettent à la remorque des chefs francs-maçons qui sont les grands manitouts du Conseil : les vénérables Delesalle et Saver tirent la ficelle, et les pantins exécutent la danse, pendant que les honnêtes travailleurs, dupés par ceux qui réclamaient si fort la liberté, en sont réduits à payer les violons.

» Patience, incapables sectaires, l'heure du coup de balai sonnera pour vous comme elle sonna pour d'autres. »

Mérite agricole. — M. le ministre de l'agriculture vient d'accorder la croix de chevalier du Mérite agricole à M. Brou, horticulteur, à Loos, à la suite des démarches de M. Loyer qui a fait valoir les nombreux services rendus par M. Brou à l'horticulture.

A propos du « Vaisseau-Fantôme. » — M. Oscar Petit adresse au *Figaro* la lettre suivante :

« Monsieur, dans la lettre que M. d'Albert, directeur des Variétés de Toulouse, adresse à M. le ministre de l'instruction publique, je vois qu'il indique le *Vaisseau-Fantôme*, de Wagner, comme ouvrage alors inédit en France, et qu'il aurait monté quand il était directeur à Rouen.

» C'est une erreur que je tiens à rectifier.

» Le *Vaisseau-Fantôme* a été représenté pour la première fois en France sur le Grand-Théâtre de Lille, le 28 janvier 1893, sous ma direction.

» MM. Magnard, rédacteur en chef, et Darcours, du *Figaro*, assistaient à cette représentation.

» Veuillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées.

» *Oscar Petit*,
» Professeur au Conservatoire de Lille. »

Comice agricole. — L'obit annuel pour le repos des âmes des membres du Comice agricole de l'arrondissement de Lille décédés pendant l'année 1897 sera chanté dans l'église paroissiale de Saint-Maurice, à Lille, mercredi prochain, à dix heures un quart.

— A l'issue de cet obit, le Comice agricole se réunira, à dix heures du quart du matin, à la Mairie (entrée par la cour intérieure). Voici l'ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — 2. Correspondance. — 3. Installation des membres du bureau pour l'année 1898. — 4. Question des arrière-fumures : Nécessité de fournir des chiffres d'indemnité, vu l'urgence des cultures intensives, et de prémunir les tribunaux contre les appréciations erronées d'experts nommés par eux, et étrangers au mode de culture de la contrée. — 5. Dispositions préventives pour atténuer les effets de la maladie de la pomme de terre C., à Armentières.

Chronique électorale. — Dans une réunion tenue à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) et à laquelle assistaient les notabilités catholiques appartenant aux diverses nuances politiques, M. Groussau, professeur de droit administratif à l'Université catholique de Lille, conseiller municipal de Lomme, a été proclamé, à l'unanimité, candidat pour les élections législatives de 1898, dans la deuxième circonscription de Saint-Malo.

La question de l'octroi. — Par suite de la loi sur la suppression ou tout au moins la réduction des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques, la ville de Paris va être obligée de créer 35 millions de ressources nouvelles.

On sait que les conseils municipaux ont, pour ces taxes de remplacement destinées à rétablir l'équilibre de leurs finances, le choix entre différents procédés. Ils peuvent augmenter le droit sur l'alcool jusqu'au double du droit d'entrée ; ils peuvent encore imposer une licence municipale aux débitants de boissons, créer une taxe de 0,30 par bouteille sur les vins en bouteille, frapper les chevaux, mulets et voitures (y compris les automobiles), les billards publics et privés, les cercles et les chiens, ou encore établir de nouveaux centimes additionnels, mais pas plus de vingt. Cela simplement avec l'approbation préfectorale. Enfin, ils peuvent recourir à d'autres taxes quelconques, directes ou indirectes, et même, ce faisant, supprimer complètement l'octroi, à la condition de faire adopter leur programme par le Parlement.

Le conseil municipal de Paris à cette occasion vient de recourir à un procédé assez curieux. Il a institué une sorte de consultation publique; tous les Parisiens sont invités à faire connaître leur avis motivé par mémoire écrit avant le 28 février prochain.

Le *Nouvelliste* dit à ce sujet :

« L'administration municipale de Lille ne pourrait-elle pas imiter l'exemple donné par le conseil municipal de Paris. Voilà une excellente application du referendum communal. On indiquerait la somme approximative qu'il s'agira de combler par des taxes de remplacement et l'on inviterait les électeurs à faire connaître quelles taxes ils préféreraient, comment et pourquoi ils entendent l'application de ces taxes. On sait qu'il s'agira avant deux ans de retrouver à Lille une somme d'environ un million au minimum, en admettant que l'on n'étende pas le dégrèvement des boissons hygiéniques au-delà des limites indiquées par la nouvelle loi. »

Médailles d'honneur de l'industrie. — Sur la proposition de M. Ernest Loyer, député, qui a fait valoir leurs longs et louvoés services dans le même établissement, M. le ministre du commerce vient d'accorder des médailles d'honneur à MM. Charles Brouton, contremaître, et Martin Ramon, surveillant dans la maison Thirier père et fils, à Loos.

Les ordres d'appel pour les périodes d'exercices. — Les ordres d'appel pour les périodes d'exercices, donnant droit au tarif réduit sur les chemins de fer, devront dorénavant être utilisés par les réservistes et les territoriaux dans les délais suivants : trois jours à l'aller, avant la date fixée pour la convocation ; deux jours au retour, après la date fixée pour le départ.

L'ouverture du Palais des Beaux-Arts. — La date de l'ouverture du Palais des Beaux-Arts est fixée au dimanche 23 janvier.

Tous les musées seront ouverts au public à l'exception du musée Wicar qui n'ouvrira qu'une quinzaine de jours plus tard.

Le crime de la rue Colbert. — *Une nouvelle piste.* — La mise en liberté de Sabion et la clôture de l'instruction avaient calmé l'émotion causée en ville par le crime de la rue Colbert. Mais ce crime n'en restait pas moins impuni.

La justice semblant avoir abandonné ses recherches, un de nos concitoyens s'est dit que peut-être il arriverait, lui, à découvrir le coupable. En cherchant bien, il trouva une piste que de très bonne foi il indiqua à M. Broigne, commissaire, chef de la sûreté de Lille. Sa déclaration fut transmise immédiatement au parquet de Douai.

Cette déclaration, la voici, telle qu'elle a été recueillie de la bouche même de notre concitoyen, un peintre-décorateur très honorable qui, pour des raisons toutes personnelles, demande à ce que l'on ne publie pas son nom.

— J'ai connu, il y a cinq ou six ans, à Bruxelles, dans la maison où j'habitais, un sieur Albert, à qui personne ne connaissait de moyens d'existence et qui pourtant *menait la vie à grandes guides. Joueur comme les cartes*, tantôt connu d'or, tantôt tirant le diable par la queue, cet individu avait tout un jeu de costumes riches et pauvres qu'il revêtait tantôt le jour, tantôt la nuit ; quelquefois même je le rencontrais « faisant l'aveugle » et implorant la pitié des passants sous le porche des églises de Bruxelles.

» Sans nul doute, cet homme vivait de vols et devait être un professionnel du cambriolage.

» Je l'avais perdu de vue en venant habiter Lille, lorsque pendant la foire, quelques jours après le crime de la rue Colbert, ma femme le rencontra dans l'allée des Marronniers de l'Esplanade. Il vint chez moi le lendemain et, au cours de notre conversation, il me dit : « Souvent, quand on a de grands besoins, la misère conduit à tout, même au crime »

» Je ne le revis plus. Quelque temps plus tard, j'apprenais l'arrestation à Douai d'un cambrioleur, d'origine allemande, qui se faisait appeler Blumenthal et dont le signalement coïncidait en tous points avec celui du sieur Albert dont je viens de vous parler.

» Alors, cette idée me vint que peut-être il pouvait être l'assassin de Mme Plaisant, puisqu'il était à Lille le jour du crime. Il avait d'ailleurs habité notre ville plusieurs années et il ne serait pas extraordinaire qu'il connût M. Plaisant et sa mère.

» Voilà tout ce que je sais; je n'ai pas la prétention d'avoir découvert l'assassin de Mme Plaisant; mais j'ai cru devoir donner ces renseignements à la justice, qui en fera ce qu'elle jugera convenable. »

Comme on le voit, cette piste n'est pas bien sérieuse et ne repose que sur des indications bien vagues; toutefois... comme il ne faut jamais jurer de rien, nous avons voulu la signaler à nos lecteurs.

Le Blumenthal en question est encore détenu actuellement à Douai et a tenté récemment de s'évader.

Nominations ecclésiastiques. — M. Pottier, procuré de Wargnies-le-Petit, est nommé curé de cette paroisse. — M. Boyrel, nouveau prêtre est nommé professeur à Bailleul. — M. Dhallwin, nouveau prêtre est nommé professeur à Jeanne d'Arc à Lille. — M. Trocquenet, nouveau prêtre est nommé vicaire à Feignies.

La dispense des frères de militaires. — Le ministre de la guerre vient d'être consulté sur la question suivante, dont la solution a donné lieu, dans les bureaux de recrutement, à des interprétations différentes : Quand un militaire, qui a conféré la dispense à son frère par suite de sa présence au drapeau, vient à cesser d'être lié au service, y a-t-il lieu de rappeler à l'activité le frère dispensé?

Le général Billot fait connaître qu'il convient de faire la distinction ci-après : si le militaire, qui a conféré la dispense, cesse d'être lié au service par un fait indépendant de sa volonté, tel que la réforme ou le renvoi prononcé d'office par l'autorité militaire, la dispense conférée doit être considérée comme définitive.

Si, au contraire, les services de l'appelé ont été arrêtés par sa volonté propre, soit que celui-ci invoque lui-même un cas de dispense, soit que, pour prendre un exemple plus frappant encore, il déserte le drapeau, l'autorité militaire doit rappeler sous les drapeaux le dispensé, qui est alors soumis à toutes les obligations de la classe à laquelle il appartient.

Les imprimeries régimentaires. — La Chambre syndicale des imprimeurs et la Fédération du Livre viennent d'adresser au général Billot, ministre de la guerre, une réclamation contre le préjudice que causent aux imprimeries privées certains travaux exécutés par les imprimeries régimentaires en dehors de leurs travaux réguliers.

Dans chaque caserne, il existe une petite imprimerie destinée à la reproduction des rapports et à l'impression de certaines pièces du service courant ; aux approches du jour de l'an, les employés de ces imprimeries, pour augmenter leur solde, font à prix réduit des cartes de visite et autres petits travaux pour le compte d'habitants de la ville; de ce fait, les imprimeries privées voient diminuer, dans une proportion assez importante, les travaux de fin d'année.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Auguste SELOSSE LEQUENNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie LEQUENNE, veuve de Monsieur Auguste-Joseph SELOSSE, décédée à Tourcoing, le 7 janvier 1898, dans sa 88e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles des Morts qui seront chantées le samedi 8 courant, à 4 heures, aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 10 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Tourcoing. Messe de Convoi le mardi 11, à 8 h. 1/2, en ladite église. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 114.

29481

Les amis et connaissances de la famille LEBRUN-ANTIOCHUS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Eugène LEBRUN, décédé à Roubaix, le 6 janvier 1898, à l'âge de 31 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 10 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 h. 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 147.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 10 janvier 1898, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Valérie JACQUART, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1897, dans sa 23e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille LAMOUR-WACONGNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Jules LAMOUR, née Jeanne-Céline-Emilie WACONGNE, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1898, dans sa 29e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 11 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le lundi 10, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Colbert, 36.

Les amis et connaissances de la famille LECLERCQ-MALAIGE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Jeanne-Herménie LECLERCQ, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1898, à l'âge de 3 mois et 5 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le lundi 10 courant, à 3 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Avelghem, 109.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 11 janvier 1898, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Georges-Joseph MASUREL, époux de Dame Julienne BRANQUART, décédé à Roubaix, le 4 décembre 1897, dans sa 29e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Lys-lez-Lannoy, le lundi 10 janvier 1898, à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Angélique DERREUMAUX, veuve de Monsieur Richard GAHYDE, décédée à Lys-lez-Lannoy, le 11 décembre 1897, dans sa 82e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 10 janvier 1898, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Elisa DESCAMPS, veuve de Monsieur Simon DELCOURT, décédée à Roubaix, le 7 décemb